



## Céder ma part dans une indivision

Par **mk68**, le **06/01/2015** à **09:08**

Je possède une maison en indivision avec mon ex mari suite à mon divorce. Il reste à payer environ la moitié du prêt engagé. J'aimerais renoncer à ma part de cette maison. Est-il possible de lui céder ma part gratuitement afin qu'il puisse rembourser le reste du prêt seul et être propriétaire de cette maison. Si c'est possible, y a-t-il des frais?

**Bonjour,**

**La politesse voudrait qu'un message commence par un "bonjour" et se termine par un "merci".**

**Merci pour votre attention...**

Par **domat**, le **06/01/2015** à **11:23**

si vous faites une donation à un étranger, ce qui est le cas de votre ex-mari, celui-ci devra payer 60% de frais au trésor public sans oublier les émoluments du notaire obligatoire pour une donation de bien immobilier.